

Une initiative conjointe



DOSSIER DE PRESSE

Présentation du réseau pour la récupération des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) des particuliers ariégeois en auto-traitement.

Mercredi 11 mai 2005
DDASS de l'Ariège



Visuel : avec l'aimable autorisation de la Ville de Blagnac

Contact presse
Préfecture de l'Ariège
Mme Chatelet-Barthélémy
05 61 02 11 41

*Avec la participation technique et financière des collectivités locales
et l'aide de l'Ademe, la CPAM 09, la MSA 09*

Point Presse du Mercredi 11 mai 2005

*Présentation du réseau pour la récupération
des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
des particuliers ariégeois en auto-traitement.*

Un sujet piquant

Se débarrasser de ses piquants, un casse-tête quand on est traité pour son diabète : en effet, pour les besoins du traitement, la personne diabétique a recours à des lancettes voire à des aiguilles (s'il s'agit d'un traitement à l'insuline). Très vite, la question se pose : comment stocker les déchets piquants produits quotidiennement ? Certains déploient des trésors d'ingéniosité, mais la parade n'est que temporaire : « je stocke mes déchets dans une bouteille en plastique qui ira rejoindre les autres... au fond de mon garage en attendant de trouver une vraie solution. Je ne peux pas me résoudre à les mettre dans mes ordures ménagères » entend-t-on souvent à l'Association Française des Diabétiques.

Une phrase qui n'aura plus lieu dans le département de l'Ariège.

Point Presse du Mercredi 11 mai 2005

*Présentation du réseau pour la récupération
des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
des particuliers ariégeois en auto-traitement.*

Qui sont les partenaires ?

Depuis le début du mois de mai, à l'initiative de la DDASS de l'Ariège, a été mis en place par l'Association Française des Diabétiques un réseau pour procéder à la collecte, au stockage et à la destruction des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) pour les particuliers en auto-traitement à domicile.

Des boîtes spécifiques sont fournies gratuitement par l'intermédiaire des pharmaciens et récupérées anonymement par les déchetteries.

Progressivement, les déchets dangereux suivront la seule filière qui convienne aux déchets médicaux.

Le coût financier annuel de cette opération est modeste au regard des enjeux. Il s'élèvera pour la première année de lancement à 8.200 euros, pris en charge dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat et l'Assurance Maladie; cette somme comprend la fourniture des boîtes, l'enlèvement des déchets stockés et leur incinération à la SETMI à Toulouse.

A partir de la deuxième année, ces prestations seront prises en charge financièrement par les collectivités locales volontaires, dans 8 déchetteries et 2 points d'accueil du département.

Point Presse du Mercredi 11 mai 2005

*Présentation du réseau pour la récupération
des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
des particuliers ariégeois en auto-traitement.*

Qui est concerné en Ariège ?

Le nombre de patients en auto-traitement est en augmentation depuis quelques années, en raison des changements liés au mode de vie (alimentation déséquilibrée, sédentarité...).

Les patients diabétiques représentent la majorité des malades chroniques en auto-traitement à domicile (environ 80%). Citons également les personnes atteintes d'hépatites, de sclérose en plaques, les insuffisants rénaux, les pré-dialysés ou les enfants nécessitant des injections d'hormone de croissance.

En Ariège, on estime entre 800 et 1.000 le nombre de personnes en auto-traitement à domicile.

Les professions médicales sont exclues du dispositif puisqu'elles doivent faire appel à une filière spécifique.

L'accès au réseau est strictement réservé aux particuliers ariégeois en auto-traitement à domicile.



Point Presse du Mercredi 11 mai 2005

*Présentation du réseau pour la récupération
des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
des particuliers ariégeois en auto-traitement.*

Des piquants dans les poubelles d'ordures ménagères : un danger pour tous.

Les déchets médicaux sont des déchets spéciaux. A ce titre, ils ne peuvent être traités comme des déchets ménagers ordinaires. C'est moins la quantité des déchets produits qui détermine sa dangerosité que la nature du déchet lui-même : une seule aiguille peut être le vecteur d'une contamination infectieuse (hépatites C, VIH...) ou toxique.

Faute de solution adéquate, des milliers de piquants étaient :

-  au mieux conservés dans des bouteilles plastiques,
-  au pire jetés dans les poubelles d'ordures ménagères.

Le personnel de collecte est particulièrement exposé car en contact permanent avec les déchets (sacs poubelles, projection lors des phases de levage ou d'écrasement des déchets dans la benne...). Les agents des centres de tri rencontrent parfois ces objets dangereux sur les tapis du tri sélectif !

Le stockage sécurisé à domicile

La filière de récupération des DASRI est particulièrement sécurisée. Les boîtes sont équipées d'une fermeture provisoire (usage quotidien) et définitive (blocage de la boîte en fin de vie). Ce mode de stockage expérimenté pour la première fois en Midi-Pyrénées dans le département du Lot est aujourd'hui un succès.

De plus, ce nouveau mode de collecte répond aux exigences des décrets n° 97-1048 du 6 novembre 1997 et des arrêtés du 7 septembre 1999 qui rendent obligatoire la collecte spécifique des déchets piquants.

Point Presse du Mercredi 11 mai 2005

*Présentation du réseau pour la récupération
des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
des particuliers ariégeois en auto-traitement.*

Un réseau, des objectifs

Sensibiliser les patients

Grâce au financement de l'Etat et de l'Assurance Maladie, et grâce au concours de l'Association Française des Diabétiques, il a été constitué un Réseau permettant de supprimer définitivement les déchets piquants des poubelles d'ordures ménagères de l'Ariège.

Pour cela, il a été fait appel aux pharmaciens et aux collectivités locales:

61 pharmaciens ont accepté d'être partenaire de l'opération; en contact quotidien avec leurs clients, c'est à eux qu'a été confiée la distribution gracieuse du 1^{er} collecteur et l'information sur le renouvellement des collecteurs suivants.

7 collectivités locales, représentant 2/3 de la population ariégeoise, sont engagées dans le dispositif; elles ont en charge la collecte et l'élimination des déchets conditionnés dans les boîtes.

Les boîtes de récupération répondent aux exigences en matière de sécurité et de facilité d'utilisation. Chacune d'elles affiche une contenance de 2 litres, soit l'équivalent d'un trimestre de traitement pour une personne diabétique.

*Présentation du réseau pour la récupération
des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
des particuliers ariégeois en auto-traitement.*

Une filière d'élimination spécialisée

Le réseau s'appuie sur les déchetteries du département pour procéder au stockage des boîtes dans l'attente de leur destruction. Le stockage est effectué dans un local spécifique.

Régulièrement, une société spécialisée dans l'enlèvement des DASRI récupère les boîtes. Leur contenu est détruit par incinération dans un four spécial à la SETMI de Toulouse.

